



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FAMILLES D'ACCUEIL ET ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DES CôTES - D'ARMOR

Siège social : Centre social 1 Rue Mathurin Méheut 22000 ST BRIEUC

Coprésidentes : Sophie MORICE 02 96 43 79 64 et Lydia GUENNEC : 02 96 71 98 26

### Bulletin d'adhésion 2026

**JOINDRE la copie d'agrément  
SIGNER votre adhésion**

Nom, Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

E-mail :

Numéro Adhérent :

➤ Adhésion à l' <u>UFNAFAAM OBLIGATOIRE</u> :	18,00 € <input checked="" type="checkbox"/>
➤ ASSURANCES Professionnelles <b>OBLIGATOIRES</b> :	63,00 € <input checked="" type="checkbox"/>
Resp. Civile Professionnelle + Protection Juridique + Assurance Dommages Aux Biens	
➤ ASSURANCE Professionnelle <b>FACULTATIVE</b> :	
Extension Assurance Voiture	34,00 € <input type="checkbox"/>
<b>TOTAL : adhésion UFNAFAAM + assurances</b> : 1 <sup>er</sup> chèque à l'ordre de l'UFNAFAAM	.....€

➤ Adhésion à l' <u>ADFAAM 22 OBLIGATOIRE</u> :	20,00 € <input checked="" type="checkbox"/>
2 <sup>ème</sup> chèque à l'ordre de l'ADFAAM 22	

Si vous exercez avec votre conjoint(e) agréé(e) et adhérent(e) à l'ADFAAM22, cochez cette case   
Si vous êtes Assistant(e) Maternel(le) exerçant en Maison d'Assistants Maternels, (MAM) renseignez le cadre ci-dessous :

#### SIGNATURE OBLIGATOIRE DE L'ADHERENT(E)

Nom de la MAM :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

Nombre d'Ass. Maternels exerçant dans la MAM :

Je donne pouvoir au membre du Conseil d'Administration ADFAAM22 nommé « représentant personnes physiques » pour voter aux Assemblées Ordinaires et/ou Extraordinaires de l'UFNAFAAM (voir au verso)

Renvoyez ce document signé avec la copie de votre agrément à :

ROUSSEL Myriam 5 Poul Ranet 22200 GRACES Tel : 07 70 16 14 55

#### PARTIE RESERVEE A LA RESPONSABLE DE SECTEUR

Date de réception : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Date des chèques : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_

Chèque N° ..... à l'ordre de l'UFNAFAAM

Adhésion UFNAFAAM + RCP/DAB/PJ ..... 81€

Adhésion UFNAFAAM Extension Mission Auto ..... 34€

Chèque N° ..... à l'ordre de l'ADFAAM 22

Adhésion ADFAAM 22 ..... 20,00€

Ass. Maternel(le)  - Ass. Familial(e)  - MAM  - Couple  - Agrément pour : \_\_\_\_ enfants Nouvel(le) adhérent(e) : oui  - non  n° adhérent(e) : \_\_\_\_\_

## MODALITES D'ADHESION

### **1° Adhésion UFNAFAAM et Assurances RCP/DAB/PJ obligatoires :**

Adhésion UFNAFAAM (cotisation de 18 € + RCP/DAB/PJ Obligatoires cotisation de 63€).

**A noter :** tarif préférentiel pour les couples agréés. Contactez votre responsable de secteur pour plus de précisions.

**2° Extension d'assurance voiture :** Vous pouvez compléter votre assurance obligatoire en souscrivant une extension mission auto (34€).

Faites le calcul de la somme totale due (adhésion UFNAFAAM + assurances / 1<sup>er</sup> chèque).

### **3° Adhésion ADFAAM 22 (20€) obligatoire :** (2<sup>ème</sup> chèque)

**A noter :** tarif préférentiel pour les couples agréés. Contactez votre responsable de secteur pour plus de précisions.

*Si vous avez besoin d'un paiement en plusieurs fois prenez contact avec la responsable nommée au recto.*

**4° Vérifiez ou remplissez lisiblement vos coordonnées** et informez-nous de tout changement en cours d'année.

**5° Envoyez votre règlement** à la responsable de votre secteur, dont les coordonnées figurent sur cet imprimé, avec une **photocopie de votre agrément.** (**Attention : toute demande d'adhésion sans ce document ne pourra être prise en compte.**)

**6° Vous avez toujours la possibilité de commander vos outils professionnels** auprès des responsables de l'association : contrats de travail, agendas, guides, conventions collectives .....

Votre demande sera traitée rapidement. Votre attestation d'assurance sera disponible dans votre espace adhérent de l'UFNAFAAM ([www.ufnafaam.org](http://www.ufnafaam.org)).

#### **Pourquoi donner pouvoir à un « représentant personnes physiques » :**

Pour que tous les adhérents à l'UFNAFAAM soient représentés lors des Assemblées Générales Ordinaires et/ou Extraordinaires, il est nécessaire de donner pouvoir à un membre du conseil d'administration de notre association ADFAAM22. Ce représentant des personnes physiques sera habilité à voter en votre nom les résolutions soumises au scrutin des Assemblées Générales et/ou Extraordinaires de l'UFNAFAAM.

N'oubliez pas de cocher et de signer cette partie sur votre bulletin d'adhésion !

**MERCI A TOU(TE)S POUR VOTRE CONFIANCE**